

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 15

L'An deux mil vingt, le 20 novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2020  
Date d'affichage : 12 novembre 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, DENIS Christelle, GUILLEMEAU Aurélien, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DEUSS Nicolas à DURAND Etienne, TRAMUNT Yannick à GUILLEMEAU Aurélien, CHAMBRIN Hugues à GALLIENNE Josette, BRANSARD Marie-Claire à DURAND Etienne.

M. GUILLEMEAU Aurélien a été élu secrétaire de séance.

---

**Le Maire, ouvre la séance du conseil municipal, par une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire et de géographie assassiné vendredi 16 octobre près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine ainsi que pour les victimes de l'attentat de Nice le samedi 31 octobre.**

---

M. GITTON Romain, secrétaire de séance de la réunion du 9 octobre 2020, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

---

**travaux de reprise du columbarium et des aménagements existants**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire que des travaux soient effectués sur le columbarium suite à l'affaissement du monument.

Deux devis ont été demandés :

→ entreprise TROTIGNON (St Amand) : 1 206.00 € TTC

(déplacement à la grue du columbarium et mise en sécurité, fourniture d'une dalle BA compris terrassement, armatures et coulage BA, repose du columbarium sur la dalle et fixation, remise en état du pourtour)

→ entreprise VICENTE (le Pondy) : 690.00 € TTC

(terrassement de chaque côté du columbarium pour création de longrine en béton et évacuation des gravats, création de longrine, enduit de finition ton pierre ou blanc cassé)

Après avoir délibéré, le conseil retient à l'unanimité l'entreprise TROTIGNON.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour un meilleur aménagement au sol autour du banc et du jardin du souvenir.

Mme BRANSARD se charge de demander à l'entreprise TROTIGNON d'intervenir en même temps que les travaux de reprise du columbarium.

### devis achat d'un nouveau columbarium et de cave-urnes : choix du fournisseur

Monsieur le Maire fait part que toutes les cases du columbarium sont louées et qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau columbarium et des cave-urnes.

2 devis ont été demandés :

. entreprise LEBEAU (Bourges) :

→ cave-urnes (6) : 1 758.60 € TTC (livraison sans pose)

→ columbarium (5) + jardinière : 4 350.96 € TTC (livraison - socle à la charge de la commune)

**total : 6 109.56 € TTC**

. pompes funèbres les Muriers (St Amand) :

→ cave-urnes (6) : 2 942.35 € TTC (sur 3 rangées de 2 cave-urnes avec allées à respecter)

→ columbarium (7) : 3 859.20 € TTC (fourniture et pose comprise y compris forme ciment)

**total : 6 801.55 € TTC**

Après avoir délibéré, le conseil retient à l'unanimité le devis des Pompes Funèbres les Muriers de St Amand

### concessions des cave-urnes temporaires, trentenaires et fixation tarifs

Après avoir délibéré, il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions des cave-urnes (6) comme suit :

. concessions temporaires (15 ans)

. concessions trentenaires

Les prix des concessions d'une cave-urne sont fixés comme suit :

. concessions temporaires (15 ans) : 150 €

. concessions trentenaires : 250 €

La plaque de granit reste à la charge des locataires.

### travaux parking et sécurisation centre bourg : avenant

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires de l'entreprise COLAS demandés par la commune :

. raccordement descentes eaux pluviales : 1 320.00 € HT

. modification signalisation et marquage : 739.29 € HT

. dépose repose îlots du passage à écluse et marquage : 2 278.33 € HT

. 2 potelets en plus : 238.18 €HT

. passage piétons à réaliser devant école 8.75 m2 : 209.30 €HT

soit un total de 4 785.10 € HT – 5 742.12 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil autorise, à la majorité (11 pour/4 contre), le Maire à signer l'avenant pour travaux supplémentaires avec l'entreprise COLAS.

### SMEACL

Monsieur le Maire rappelle que les délégués élus auprès du SMEACL pour la compétence eau sont Bastien LEMAIN (titulaire) et Josette GALLIENNE (suppléante) et pour la compétence assainissement Philippe MARIE (titulaire) et Benoît SAJOT (suppléant).

Il s'avère que les réunions pour les 2 compétences se déroulent dans le même créneau horaire.

Aussi, il serait préférable que les délégués titulaire et suppléant soient les mêmes.

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des délégués

### élection des délégués au Syndicat mixte eau et assainissement non collectif de Châteauneuf sur Cher-Lapan (SMEACL) - compétence eau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### délégué titulaire : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– LEMAIN Bastien, 14 voix

M. LEMAIN Bastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

#### délégué suppléant : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– GALLIENNE Josette, 15 voix

Mme GALLIENNE Josette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

### élection des délégués au Syndicat mixte eau et assainissement non collectif de Châteauneuf sur Cher-Lapan (SMEACL) - compétence assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### délégué titulaire : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– LEMAIN Bastien, 14 voix

M. LEMAIN Bastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

#### délégué suppléant : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– GALLIENNE Josette, 15 voix

Mme GALLIENNE Josette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

## rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en délégation de service public - exercice 2019

M. LEMAIN, délégué au SMEACL, présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable qui est approuvé à l'unanimité.

## rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - exercice 2019

M. LEMAIN, délégué au SMEACL, présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif qui est approuvé à l'unanimité.

21 heures : arrivée de Mme BRANSARD, Maire-Adjointe

### subvention Société de Chasse

*Avant discussion et décision, M. le Maire demande à M. LEMAIN et Mme MOREIRA (conseillers intéressés) de se retirer.*

Monsieur le Maire informe le conseil que la Société de Chasse de la commune ne bénéficie pas de subvention.

Il propose qu'une subvention soit octroyée comme toutes les autres associations de la commune.

Aussi, après avoir délibéré, le conseil décide d'accorder, à la majorité (11 pour/2 abstentions), la somme de 230 €.

Comme chaque association et conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société de Chasse sera tenue de fournir à la commune une copie de son bilan financier de l'exercice écoulé avant versement de la subvention.

Un courrier sera adressé au Président de la Société de Chasse pour l'informer de cette décision.

### communes sinistrées des Alpes maritimes - don

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association des Maires des Alpes Maritimes concernant les événements climatiques, afin d'aider les communes sinistrées suite à la tempête qui a lourdement frappé ce territoire le 2 octobre dernier.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de verser la somme de 70 €.

### devis nettoyeur haute pression et automatisation portillon école

Monsieur le Maire présente les devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression et les travaux de fermeture automatisée du portillon permettant d'accéder à la cour de l'école pour se rendre à la garderie.

Face à l'urgence et dans le cadre du plan Vigipirate Alerte Attentat, le devis des travaux de l'automatisme du portillon de l'école a été validé immédiatement.

Il en est de même pour l'achat du nettoyeur haute pression du fait d'un besoin de matériel pour nettoyer les canalisations d'évacuation d'eaux usées entre le logement situé dans la cour du multiservice et le multiservice.

→ nettoyeur haute pression avec ensemble nettoyage 15 mètres : 739.20 €TTC

→ aménagement de l'automatisme concernant la fermeture du portillon accédant aux services périscolaires et à l'école dans le cadre de la sécurité (vigilance « alerte attentat ») : 1 455.48 € TTC

Une partie de cette somme sera prise en charge par la communauté de communes qui a la compétence des écoles du fait que le portillon sert pour le scolaire (école) et le périscolaire (cantine et garderie)

Après avoir délibéré, le conseil entérine la décision du Maire.

### devis élagage des tilleuls allée de l'Eglise et place du bourg

M. SAJOT présente les devis concernant la taille des tilleuls autour de l'Eglise et de la route en direction de la salle des fêtes (25 :

. **entreprise VILATTE (Dun-sur-Auron) :**

→ taille 25 tilleuls rue de l'Eglise et place (en direction de la route de Barantheaume)

. option 1 : taille/élagage (ramassage et mise à disposition des déchets verts directement sur la commune) : 2 400.00 € TTC

. option 2 : taille/élagage (ramassage et enlèvement de l'ensemble des déchets verts) : 2 850.00 € TTC

. **entreprise TERIDEAL (Marzy)**

→ taille 25 tilleuls rue de l'Eglise et place (en direction de la route de Barantheaume)

. option 1 : taille/élagage (ramassage et broyage des déchets verts à mettre en dépôt communal) : 2 940.00 € TTC

. option 2 : taille/élagage (ramassage et broyage des déchets verts avec transport en aire de compostage) : 3 510.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise TERIDEAL d'un montant de 2 940.00 € TTC.

Les copeaux conservés pourront être utilisés à des fins d'aménagement horticoles.

### divers

. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Dun pour demande de participation financière des communes extérieures aux services périscolaires dont les élèves sont utilisateurs (année 2019/2020 : 1 812.55 €)

Il donne lecture aux membres du conseil de la délibération prise le 16 décembre 2010 stipulant :

« *Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Dun sur Auron par laquelle il fait part de la décision du conseil municipal, par délibération du 4 octobre 2010, de fixer une participation financière auprès des communes extérieures dont les élèves sont en maternelle et en primaire et fréquentant les services de la garderie, de la cantine et de l'étude.*

*Après discussion, le conseil refuse le principe considérant que notre commune possède les structures d'accueil nécessaires (garderie et cantine) »*

Après discussion, le conseil maintient la décision de la délibération du 16 décembre 2010.

. Monsieur le Maire fait part des dossiers en cours :

→ agent Mme COLELLA Dominique : rupture conventionnelle en cours

→ sinistre à la garderie et à la cantine : déclaration faite à l'assurance pour le dégât des eaux

→ éoliennes :

. pose du mât à Barantheaume effectué

. lecture de la lettre reçue le 18 novembre de l'ASDE (Association Senneçoise de Défense de l'Environnement) avec demande de rendez-vous

. visite programmée d'un parc éolien

Mme GALLIENNE fait part que le dossier concernant la dératisation est toujours à l'étude.

Elle va reprendre contact avec le GDS (groupement de défense sanitaire) pour demander des renseignements complémentaires sur le protocole.

## Informations

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

. 4G et internet : implantation d'un 2<sup>ème</sup> pylône à la Croix d'Yard par Bouyges/SFR pour augmenter le déploiement de la 4G « ARP » - Axes Routiers Prioritaires (autoroute et départementale).

. M. le Maire rappelle les dates de la collecte pour la banque alimentaire (27 et 28 novembre) à DUN-SUR-AURON

. présentation du plan avec les terrains viabilisés situés autour du parking route de Levet

. travaux du parking et de sécurisation en centre-bourg :

→ la subvention accordée par le Conseil départemental (25 000 €) a été versée en totalité

→ la subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux-62 862 €) : versement d'une première avance de 30 %.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 18 décembre 2020.

Vu, pour affichage

le Maire,

DURAND Etienne